

Centre d'Art Martenot – Floriant

244 rue Victor Hugo 37000 TOURS

02.47. 66 .06 .97

Musique - Arts Plastiques

Danse d'expression Alain et Françoise Chantraine

< Par l'enseignement de l'art, favoriser l'épanouissement de la personnalité >

L'adhésion à l'Association Martenot-tours est obligatoire pour toute personne pratiquant une activité artistique

Le règlement de la cotisation annuelle est préalable à l'inscription à une activité.

Année 2022 - 2023

ENFANTS

Cotisation annuelle : 20,00 Euros

❖ *Musique*

Initiation musicale (à partir de 6 ans) et **Développement musical**

- 83,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 1 H
- 77,00 € par trimestre, pour les enfants suivant une pratique instrumentale

Enseignement instrumental : *Piano, violon, guitare, clarinette, flûte traversière*

- 184,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 45 min
- 132,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 30 min

Nous souhaiterions recevoir plus souvent la visite des parents pour assister aux cours et leçons données aux enfants et leur permettre ainsi d'évaluer l'entraînement nécessaire à la maison pour un bon développement
Pour chacun, enfants et adultes, nous précisons que le développement musical devra être suivi jusqu'au Cahier 2B, simultanément avec l'enseignement instrumental, pour l'obtention d'une bonne formation musicale.

Enseignement particulier (sans développement musical)

- 187,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 45 min
- 136,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 30 min

❖ *Arts plastiques*

Dessin peinture pour enfants (fournitures comprises)

- 155,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire d'une heure

❖ *Danse d'expression Alain et Françoise Chantraine*

- un cours hebdomadaire d'une heure Pauline PEZERAT tél : 06 683 687 14

- Les passeports loisirs de la ville de Tours sont acceptés .

Les règlements se font chaque trimestre, sur présentation d'un relevé.

Tout trimestre commencé est intégralement dû.

Editée par l'association Martenot-tours, association déclarée loi 1901

L'adhésion à l'association Martenot-Tours est obligatoire pour toute personne
Pratiquant une activité artistique
Le règlement de la cotisation annuelle est préalable à l'inscription à une activité

Année 2022 - 2023

ADULTES

Cotisation annuelle : 40,00 Euros

❖ *Musique*

Développement musical

- 99,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 1 H
- 95,00 € par trimestre, pour les adultes suivant une pratique instrumentale

Enseignement instrumental : *Piano, violon, guitare, clarinette, flûte traversière,*

- 186,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 45 min
- 133,00 € par trimestre, à raison d'un cours de 1 H en quinzaine

Pour chacun, enfants et adultes, nous précisons que le développement musical devra être suivi jusqu'au Cahier 2B, simultanément avec l'enseignement instrumental, pour l'obtention d'une bonne formation Musicale.

Enseignement particulier (sans développement musical)

- 23,00 € de l'heure
- 190,00 € par trimestre, à raison d'un cours hebdomadaire de 45 min
- 138,00 € par trimestre, à raison d'un cours de 1 H en quinzaine

Chorale mixte le vendredi de 18 H 30 à 20 H

- 4,00 € par séance

❖ *Arts plastiques*

Dessin peinture pour adultes (fournitures comprises)

- 168,00 € par trimestre, pour un cours de deux heures, deux fois par mois
- 138,00 € par trimestre, pour un cours d'1 H ½, deux fois par mois

❖ *Danse d'expression Alain et Françoise Chantraine*

- un cours hebdomadaire d'1 H 15 Pauline PEZERAT tél : 06 683 687 14

Les règlements se font chaque trimestre, sur présentation d'un relevé.

Tout trimestre commencé est intégralement dû.